

C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

Conseil d'Administration du 07 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet à onze heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le premier juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BOUCHARD René, Président en exercice.

Nombre d'administrateur en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Absents : 02

Procurations : 01

PRESENTS : BOUCHARD René - PELISSIER Sylvie – COUTIN Denis - PETITBOIS Pascale – GOEMANS Claudine – LACOMME Nicole - LE BIHAN Monique – MEISSEL Yolande - MIFSUD Jacqueline – SOURIAU Danielle

MEMBRES REPRESENTES : AVINENS Marie-Christine à COUTIN Denis

ABSENTS : CAUVY Brigitte - LOMBARD Solange

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUNIAS Christelle

Année 2025 - Séance n°02 - Délibération n° 06

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11 ;
Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal de séance annexé à la présente délibération ;



**Centre Communal
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

Berger
Levisault

ID : 083-268301264-20250707-DEL06_2025-DE

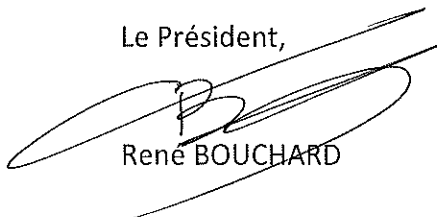
Considérant que depuis le 1er juillet 2022, et en vertu de la réforme des règles de publicité des actes, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires ;

Où l'exposé qui précède, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 18 mars 2025 ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Le Président,



René BOUCHARD